

Article 21 du Règlement

M. le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE BIEN PUBLIC

LES RÉALISATIONS DES CANADIENS DE MARQUE—ON DEMANDE UNE RECONNAISSANCE PERMANENTE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, lors d'une situation très dangereuse à l'Assemblée nationale du Québec, le sergent d'armes, M. René Jalbert, s'est approché de l'assailant toujours armé et, après un dialogue de quatre heures, l'a convaincu de se rendre. Cet acte d'héroïsme de la part du sergent d'armes à Québec mérite non seulement la publicité dont il est maintenant l'objet, mais devrait être soigneusement pris en note afin que nous en gardions longtemps la mémoire.

Le geste héroïque du major Jalbert est un fait dont la valeur a été immédiatement reconnue et louée par tous les Canadiens. Toutefois, les Canadiens devraient aussi se rappeler et louer le travail des hommes et des femmes qui ont pris une certaine envergure sur le plan national par leur réalisations dans les domaines des sciences, des humanités et de la recherche médicale et industrielle. En fait de publicité, et encore quand ils en ont, ces personnes sont en général mentionnées une seule fois par les médias, après quoi leurs réalisations retombent dans l'anonymat. Cela tient en partie à l'attitude modeste et réservée des intéressés et à l'incapacité des médias de saisir la valeur véritable et la portée des contributions que ces personnes apportent à notre pays.

Il faudrait que le gouvernement et les associations professionnelles et non-professionnelles compétentes aux niveaux national et provincial fassent valoir les réalisations des Canadiens qui ont acquis une certaine envergure dans leur domaine particulier et les rappellent sans cesse à l'attention de la population afin d'inspirer les jeunes Canadiens et de les encourager à exceller dans des domaines autres que les sports et la musique rock. C'est ainsi que beaucoup de scientifiques éminents, des militaires et des sauveteurs courageux et braves et des auteurs de talent seront éventuellement mieux connus au plan national...

● (1110)

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LE SALAIRE DES HANDICAPÉS—LA DISPOSITION DE LA MESURE MODIFICATIVE

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, le gouvernement propose beaucoup de modifications importantes et utiles au Code canadien du travail par le projet de loi déposé cette semaine. Il y a des mois, voire des années, que le Nouveau parti démocratique préconise bon nombre de ces améliorations.

L'article 2 du projet de loi renferme un des changements que nous réclamons depuis longtemps, soit la suppression des règles en vertu desquelles les personnes handicapées peuvent toucher un salaire inférieur au minimum prescrit. Cet article portait atteinte à la dignité des personnes handicapées ainsi qu'à leur capacité de se suffire à elles-mêmes et de fonctionner comme membres autonomes de la société.

Le Nouveau parti démocratique exhorte le gouvernement à saisir la Chambre du projet de loi au plus tôt pour qu'il soit adopté. Ce serait une plaisanterie cruelle à l'endroit des handicapés canadiens si le gouvernement avait présenté ce projet de loi à la Chambre à des fins électorales, sans avoir l'intention de le faire adopter. Le gouvernement est pressé d'adopter une mesure législative favorable aux banques. D'ici à quelques semaines, nous verrons s'il est disposé à en faire autant pour aider les handicapés du Canada.

* * *

LES DROGUES

L'IMPORTANCE DU COMMERCE ILLÉGAL

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, des rapports de la Gendarmerie royale évaluent à 9.4 milliards de dollars la quantité de drogues illégales, principalement le cannabis, l'héroïne et la cocaïne, que les Canadiens ont consommées en 1982. De l'avis de la GRC, ces estimations sont probablement faibles. Si les chiffres donnés correspondent de près à la réalité, les drogues illégales compteraient pour environ 5 p. 100 de l'ensemble des dépenses de consommation au Canada, ou presque 3 p. 100 du produit national brut pour l'année en question. La GRC a des indications que ce pourcentage va croissant.

Quel doit être le coût terrible en souffrances humaines et en effets nuisibles sur la société? Comment l'économie peut-elle résister à pareilles tensions? La production de drogues qui ne cesse de croître et les profits énormes qui résultent du trafic des drogues illégales favorisent l'expansion relative du crime organisé et l'aident à prospérer.

A mon avis, monsieur le Président, nous ne devons négliger aucun effort pour freiner ce trafic, non seulement par la stricte application des lois, mais aussi par l'éducation de notre jeunesse. Nous devons bien faire comprendre à tous les citoyens, et surtout à nos jeunes, le tort qu'ils causent à leur corps, à leur organisme, et les conséquences que les reliquats de ces substances dans leur système peuvent avoir pour leur progéniture.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FABRICATION DU MATÉRIEL D'EXTRACTION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le Canada est certainement l'un des principaux producteurs miniers du monde. Alors pourquoi faisons-nous si piètre figure en ce qui concerne la production de matériel d'extraction? Nous importons des machines pour exploiter nos propres mines alors que nous devrions être grands exportateurs dans ce domaine.